

CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en châssis - cabine, VASP)

Je soussigné : **IVECO France S.A.**, 6 rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES
représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM

constructeur certifié que le véhicule livré :

en châssis - cabine (1) : (voir nota 1)

en VASP (1) : (voir nota 2)

(2) Dénomination :

(D1) Marque :

(D2) Type Variantes Versions :

IVECO

TA1V3132P - TA1V3132R

TA1V3532P - TA1V3532R

38-42-46-48-51-57-63-67

AD/AT 190 S31/35 M-P-K

(D3) Dénomination commerciale :

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :

W J M A 1 V N 0 0 0 4 2 8 8 0 1 3

(F1) Masse en charge maximale

techniquement admissible (kg) :

20000

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :

19000 - 19000 - 19000 - 19000 - 19000

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) :

19750 - 22500 - 30000 - 40000 - 44000

(J) Catégorie internationale :

N3

(J1) Genre national :

CAM - VASP

(K) Numéro de la réception par type :

2312-03-03

(P1) Cylindrée (cm³) :

7990

(P2) Puissance nette maximale (kW) :

228(31) - 250(35)

(P3) Source d'énergie :

GO

(P6) Puissance administrative (CV) :

21

(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

2

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :

a) 89 coté gauche

b) 84 coté droit

c) 81 vertical arrière cabine

d) 89 centrale

1800

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn⁻¹) :

(V7) CO₂ (g/km) :

(V9) Classe environnementale :

8877*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;

- sort de nos usines (magasins) le :

pour être livré à : **FRANFNANCE / DELTA CONSTRUCTIONS**

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à

le

(1) Rayer la mention inutile.

(2) A compléter par le constructeur.

Nota 1 - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2 - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements français.

Dispense N°1 du Directeur des Services Fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999.

IVECO France S.A. (par délégation spéciale du président)

Trappes le :

LOGISTIQUE Commerciale
IVECO France SA

[Signature]
13/06/2004

6, rue Nicolas Copernic - 78083 TRAPPES CEDEX 9
NADINE NOGUES

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je, soussigné IVECO France SA,
6, rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO MAGIRUS AG D
89070 ULM constructeur, certifié

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. Réservoir(s) de carburant : Nombre 1 (2)

Capacité (litres) 300 (2)

Emplacement : D (2)

Matière : ALU (1)

2. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : Oui - Non (1)

Si oui - Marque de ce ralentisseur :

- Type de ce ralentisseur :

- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTR (voir nota du chapitre 2) :

kg (2)

5. Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) : (1)

pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 90/53 CEE.

Ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique. (1)

6. Charges maximales admissibles : 8000 7500 7400 (1)

7. Pneumatiques et indices :
Sur l'essieu 1 : 13 R 225 156/150G (2)
Sur l'essieu 2 : 13 R 225 154/150G (2)

9. Type de frein :
Version A (D/T) 8t 7t5 7t4 8t Version B (D/D) (1)
10. Type de cylindre de Frein 22 20 22 20 (1)
Sur l'essieu 1 : 22 20 22 20 (1)
Sur l'essieu 2 : 20 18-20-22 16-18-20 (1)

11. Type moteur : F2BE0681B* (31) F2BE0681A* (35) (1)

12. Type de cabine : AD : Cabine courte (1)
AT-LR : Cabine Profonde Toit Bas (1)
AT-MR : Cabine Profonde Toit Haut (1)

13. Type de protection AR : Entité technique (marquage) (1)
Ensemble véhicule (sans marquage) (1)
Sans (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur